

Paris, le 21 mars 2018

Privatisation des sociétés d'autoroutes

Les sociétés d'autoroutes financent, entretiennent et exploitent un réseau de plus de 9 100 km d'infrastructures à haut niveau de service, qui irrigue les territoires desservis et contribue aux échanges économiques du pays.

La privatisation intervenue entre 2001 et 2006 a permis à l'État de percevoir par anticipation les dividendes attendus des sociétés concessionnaires, de transférer au secteur privé la dette levée pour la construction du réseau et les obligations d'investissement inscrites au contrat tout en restant propriétaire du réseau. La privatisation a fait l'objet d'un processus transparent et créé les conditions d'un pilotage contractuel efficace.

La privatisation a été menée par appel d'offres, au prix du marché.

La décision de privatiser les autoroutes était une décision du gouvernement Villepin, qui faisait suite à celle du gouvernement Jospin en 2001 d'ouvrir le capital d'ASF, suivie par celle du gouvernement Raffarin, en 2005, d'ouvrir le capital de Sanef et d'APRR.

Cette privatisation a été menée via un appel d'offres auquel ont répondu des groupes de l'Europe entière. **L'État a reçu 19 offres**, il a retenu les meilleures. Le montant de l'opération correspondait au prix du marché. C'est le principe du mieux disant : les acteurs qui offraient le meilleur prix l'ont emporté, dans un processus ouvert et transparent.

La privatisation a eu lieu avant la crise économique de 2008, au bon moment pour l'État.

Cette crise a eu de réelles conséquences sur le secteur, que les sociétés d'autoroutes ont supportées. Elle a entraîné une baisse du trafic des poids lourds de l'ordre de 15% et jusqu'à 20% sur certains axes. Le trafic poids lourds, à réseau constant, ne va rattraper le niveau de 2007 qu'en 2018.

Pour l'État, le bilan de la privatisation des autoroutes est une opération très positive :

- 19 milliards correspondant à la part perçue par l'État lors de la privatisation
- 30 milliards correspondant au montant du transfert de la dette
- 17 milliards investis par les sociétés d'autoroutes depuis 10 ans sur le réseau
- 20 milliards d'impôts et taxes récupérés par l'État sur les 10 dernières années

Sur 10€ de péage, 4€ vont directement dans les caisses de l'État

Le calcul des tarifs de péage est intégralement défini par les contrats de concession passés entre l'État et les sociétés d'autoroutes. Les augmentations correspondent à la prise en compte de l'inflation, à laquelle s'ajoutent la compensation des investissements autoroutiers décidés par l'État, et le cas échéant, la compensation des taxes additionnelles fixées, elles aussi, par l'État.

Par ailleurs, **le secteur autoroutier est le premier contributeur au budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF)**. Les sociétés d'autoroutes ont financé 55% des ressources totales de l'Agence depuis 2005 et ont contribué à hauteur de 47% de son budget 2017.

Un système plus efficace et plus contrôlé

Enfin, la privatisation a été l'occasion pour l'État de renforcer le contrôle et l'efficacité du système autoroutier au travers d'une gestion efficiente et transparente au bénéfice des clients. Les sociétés ont de plus en plus d'obligations, imposées par l'État, incluses dans leurs contrats, comme par exemple **des indicateurs de performance pénalisables**.

Le secteur des autoroutes est un secteur très encadré, avec, au-delà du contrôle exercé par l'Etat concédant, le contrôle exercé, depuis 2016, par l'ARAFER qui dispose de pouvoirs d'enquête et de sanction étendus en matière de régulation des tarifs et de contrôle des procédures de passation des marchés ou d'exécution des contrats.

Près de 95% des clients des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont satisfaits des services et de la sécurité sur leurs réseaux.

A propos de l'ASFA

L'ASFA est l'association professionnelle des acteurs du secteur de la concession et de l'exploitation d'autoroutes et d'ouvrages routiers.

www.autoroutes.fr - facebook.com/mabelleautoroute - twitter.com/ASFAutoroutes